# Une image contenant texte Description générée automatiquement

# Annexe 4 Intervention du public

*Veuillez remplir ce formulaire et le transmettre à la personne qui assure la présidence du comité EHDAA à l’adresse :* [EHDAA@csnavigateurs.qc.ca](mailto:EHDAA@csnavigateurs.qc.ca)

|  |  |
| --- | --- |
| **Identification** | |
| Nom : |  |
| Prénom : |  |
| Nom de l’établissement scolaire : |  |
| Nom de l’organisme : |  |
| Localité : |  |

|  |
| --- |
| Quel est le sujet de votre intervention auprès des membres du comité EHDAA? |
|  |

**Lorsque vous êtes invité à poser votre question ou présenter votre point de vue aux membres du comité EHDAA, vous devez vous adresser directement à la personne qui assure la présidence, et ce, de façon succincte.**

Pour votre information :

Vous devez être poli et respectueux. Vos propos ne doivent pas porter atteinte à la réputation d’une personne ni être vexatoires;

Si vous entendez déposer un document, celui-ci doit être transmis, 48 heures avant la séance publique;

La personne qui assure la présidence vous invitera à poser votre question ou présenter votre point de vue après l’adoption du procès-verbal;

La personne qui assure la présidence traitera alors votre question ou votre point de vue et en disposera de la manière qui lui paraît la plus pertinente;

La durée de votre intervention ne doit pas dépasser dix minutes;

Votre nom et le sujet de votre intervention seront notés au procès-verbal de la séance à moins que celle-ci porte sur le plan d’intervention de votre enfant. Le cas échéant, le procès-verbal ne fera pas mention de données nominatives.